



Professeur-relais de territoire – Musées départementaux (38)

Les six structures sont toutes installées dans des édifices patrimoniaux exceptionnels et riches de collections remarquables, qui accueillent les visiteurs pour leur faire partager cette diversité :

- **Le Domaine de Vizille - Musée de la Révolution française** réunit, sur un même site, un patrimoine culturel prestigieux et un cadre naturel exceptionnel, classé *Jardin remarquable*. La particularité de ce musée d'histoire consiste à aborder les fondements de notre monde contemporain par les productions artistiques de l'époque révolutionnaire et par celles qui s'en sont inspirées depuis deux siècles. Ce faisant, le musée offre une approche originale et évolutive de cette période et de son mythe à partir d'œuvres évocatrices replacées dans leur contexte culturel, des Lumières au romantisme.
- **La Maison Bergès - Musée de la Houille blanche**, évoque la naissance de l'hydroélectricité, en rendant hommage aux hommes qui ont participé à un développement technologique et économique majeur. La Maison Bergès, demeure « Art nouveau », mêle subtilement arts, sciences et techniques (énergie hydroélectrique, naissance de l'industrie en lien avec les papeteries Bergès, éclectisme et Art nouveau).
- **Le Musée de l'Ancien Évêché**, ancien palais des évêques, permet de découvrir les différentes facettes de l'histoire humaine de notre région, de la préhistoire à nos jours (mode de vie à la préhistoire, chevaliers du Moyen Âge, mutations du XIX^e siècle à Grenoble...), au croisement de l'archéologie, des arts, de l'architecture, de l'histoire et du patrimoine...
- **Le Musée archéologique Saint-Laurent**, ensemble architectural classé « monument historique » avec sa crypte exceptionnelle du VI^e siècle, propose de remonter le temps jusqu'aux origines du christianisme (anthropologie, archéologie, histoire).
- **Le Musée dauphinois**, classé lui aussi « monument historique », propose d'aborder des thèmes d'une grande diversité (histoire et mémoire, industrie et technique, ruralité, patrimoine, patrimoine immatériel...) à travers ses expositions : deux de longue durée (les modes de vie traditionnels des populations de montagne : « Gens des Alpes » ; l'épopée des sports d'hiver : « Le rêve blanc ») et trois renouvelées chaque année pour tout ou partie.
- **Le Musée Hébert** : l'ancienne maison du peintre Ernest Hébert (1817-1908) est un domaine de charme. Le musée Hébert, avec ses beaux jardins, dévoile l'esprit des lieux (Beaux-Arts, histoire, vie quotidienne ; biodiversité et écosystèmes) et le caractère intimiste d'une demeure familiale du XIX^e siècle. La programmation des expositions temporaires s'attache à la présentation d'artistes du XIX^e siècle et contemporains.

Les services éducatifs des six structures conçoivent des activités et des documents pédagogiques (sur demande ou téléchargeables selon les sites), des ateliers et des visites pour le public scolaire et le jeune public individuel. Ils ont pour mission d'aider les enseignants à organiser une visite ou à monter un projet. Visites, visites-ateliers, expositions itinérantes, visites couplées (avec d'autres institutions muséales ou partenaires) ou projets sur mesure constituent donc des prolongements aux disciplines et programmes scolaires.

Profil du professeur-relais :

Le professeur-relais de territoire est un professeur du second degré, qui doit s'intéresser à l'éducation artistique et culturelle (ÉAC) et, en particulier, aux arts, au patrimoine, à l'histoire, domaines dans lesquels il peut faire état d'une expérience personnelle. On attend qu'il soit muni de repères du fonctionnement du système éducatif et de la politique culturelle de l'académie de Grenoble.

Le professeur-relais de territoire Musées Départementaux 38 fera partie d'une équipe de 3 professeurs relais de territoire qui travailleront en collaboration sur les différentes actions.

Une bonne expérience dans le montage de projets pédagogiques, leur accompagnement, leur évaluation, la connaissance des différents dispositifs, constituent des atouts essentiels.

Enfin, il est souhaitable que le professeur-relais connaisse le dispositif "pass culture", et les perspectives de travail qu'il ouvre auprès des publics scolaires.

La mission de professeur-relais :

Pour une première année de mise en œuvre, la mission vise essentiellement des objectifs de prospection, de contact, voire de formation. Il s'agit tout particulièrement :

- d'être une ressource identifiée par les enseignants (de la maternelle au lycée) pour les aider à élaborer et à mettre en œuvre leurs projets d'action culturelle en partenariat avec les structures muséales et en relation avec la DSDEN 38 pour le 1^{er} degré et les collèges ;
- de se mettre en relation, sur le territoire, avec les autres professeurs-relais, avec les référents culture des collèges et des lycées environnants, avec les conseillers pédagogiques du 1^{er} degré et de favoriser ainsi un travail de réseau et un maillage du territoire ;
- de pouvoir travailler de manière autonome et/ou en équipe à partir d'un programme d'actions et d'un calendrier définis conjointement avec le service des relations publiques des différentes structures et des deux autres professeurs-relais de territoire des six musées départementaux de l'Isère ;
- d'apporter son aide aux enseignants en termes de ressources pédagogiques, de médiation et de diffusion d'informations, de participer à l'émergence de projets scolaires sur le territoire, de faire connaître les acteurs et ressources potentielles ;
- de proposer des pistes d'actions transversales s'inscrivant, ou non, dans les logiques territoriales et patrimoniales ;
- de prendre connaissance des structures muséographiques des six musées départementaux de l'Isère, susnommés ;
- d'aider à la conception de ressources pédagogiques en lien avec les expositions temporaires ou communs aux six musées départementaux ;
- d'être le relais des informations émanant de la DAAC auprès des professeurs des établissements et, réciproquement, de fournir au conseiller DAAC du domaine concerné toute information ou document ressource à mettre en ligne sur les médias officiels (site DAAC, médias sociaux...) pour une valorisation et une mise en lumière des réalisations des élèves ;
- d'accompagner la demande de formations : PAF-I, FIT demandées par les établissements, « Itiner'Arts ».